

2024 : Le monde des retraites

Après avoir commencé en force, 2023 s'est avérée être une année décevante pour les investisseurs sur un certain nombre de plans, notamment l'augmentation des tensions géopolitiques, l'inflation qui a persisté à être élevée et les pénuries de main-d'œuvre. De nombreux professionnels des investissements s'attendent à ce que le rendement médiocre des placements persiste au cours des prochaines années.

C'est à présent plus important que jamais que tous les travailleurs canadiens augmentent leurs connaissances financières de façon à naviguer avec succès dans les moments d'incertitude financière à venir. En tant que participant du RRMS, vous faites partie des moins de 30 pour cent de Canadiens ayant accès à un régime de retraite. Le RRMS fournit une assise solide pour vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers pour la retraite. N'hésitez pas à communiquer avec EnAvantage, l'administrateur du Régime, ou à visiter www.mspp.ca/fr pour en savoir davantage sur le Régime et la façon dont vous pouvez accroître la valeur qu'il vous procure. Plus vous comprendrez comment les choses fonctionnent et préparerez votre retraite, meilleures seront les chances que vous atteignez vos objectifs de retraite.

Le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite multi-secteur a travaillé avec diligence pour protéger la robustesse financière du Régime et faire en sorte que les participants comprennent comment il fonctionne et contribuera à leur retraite.

Gestion du Régime

Un aspect essentiel de la gestion efficace du Régime consiste à effectuer régulièrement des évaluations actuarielles. Une évaluation utilise des hypothèses actuarielles approuvées pour mesurer la santé financière d'un régime de retraite dans le moment présent et à plus long terme selon divers scénarios.

Une évaluation sur une base de pérennité tient pour acquis qu'un régime de retraite continuera indéfiniment, et elle utilise des hypothèses à long terme pour déterminer si les cotisations versées et les rendements des placements sur ces cotisations suffiront pour payer les retraites et les prestations futures, ainsi que les dépenses du Régime. L'évaluation la plus récente du RRMS a montré que celui-ci était entièrement capitalisé en date du 1^{er} janvier 2023 sur une base de pérennité.

Une évaluation de la solvabilité suppose qu'un régime a été liquidé à une date spécifique et que toutes les prestations ont été payées immédiatement en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date de liquidation hypothétique. Les régimes de retraite interentreprises sont exemptés des règles de capitalisation de la solvabilité de l'Ontario étant donné qu'il est peu probable qu'ils pâtissent si un employeur fait défaut. Le niveau de capitalisation de la solvabilité du RRMS est passé de 59 % le 1^{er} janvier 2022 à 80,5 % le



Portail MonSite des participants

Le RRMS prend le virage sans papier, ce qui comporte deux avantages principaux : cela réduit les coûts, donc laisse plus d'argent pour payer les rentes et prestations, et permet aux participants d'avoir accès à leurs documents de retraite essentiels 24 h sur 24, sept jours sur sept à partir du portail MonSite des participants.

Les communications électroniques offrent bien des avantages aux participants, mais vous pouvez demander à recevoir certains documents par la poste. Nous vous encourageons à vous connecter au portail MonSite des participants pour vous assurer de l'exactitude de vos renseignements. Si vous ne nous avez pas encore fourni votre adresse de courriel, veuillez communiquer avec EnAvantage, l'administrateur du Régime pour vous assurer de ne pas rater à l'avenir des annonces importantes à propos de votre régime et de vos prestations de retraite.

QUELQUES FAITS

Le RRMS est régi par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et l'Agence du revenu du Canada (ARC).

L'ARSF s'assure que les régimes de retraite enregistrés en Ontario se conforment aux lois sur les retraites de l'Ontario et que les participants reçoivent ce à quoi la loi leur donne droit. L'ARC voit à ce que les régimes de retraite se conforment à la Loi de l'impôt sur le revenu.



DANS CE NUMÉRO...

Page 2, Ressources pour les participants : Notre priorité absolue est de soutenir les participants.

Page 3, Promesse de service aux participants : Nous visons l'excellence du service à la clientèle.

Page 4, Foire aux questions : Questions habituelles des participants.

1^{er} octobre 2023 surtout en raison de l'augmentation des taux d'intérêt, ce qui a réduit le passif du Régime.

En décembre 2023, le RRMS avait près de 705 millions de dollars d'actifs. À cette date, il comptait 23 100 participants actifs, 2 337 retraités et 5 400 anciens participants qui sont encore admissibles à des prestations du Régime.

Les experts en retraite s'entendent pour dire que plus les régimes de retraite sont importants, mieux c'est. La croissance du RRMS a avantagé ses participants en permettant d'investir dans des classes d'actifs moins volatiles, qui ne sont pas facilement accessibles aux régimes de retraite plus modestes. Cette croissance a aussi aidé à réduire les frais que le Régime paie pour chaque dollar investi. Les fiduciaires demeurent convaincus que l'accent mis sur la durabilité à long terme du Régime permettra à celui-ci de passer au travers des remous actuels.

Il semble que 2024 sera encore chaotique pour les investisseurs. Les régimes de retraite s'attendent à la poursuite de la volatilité des marchés et à la récession que de nombreux experts prédisent. Tout le monde s'entend pour dire qu'il y aura une récession, mais les avis sont partagés quant à son éventuelle gravité. Le fait que l'Ontario annoncera bientôt de nouvelles règles de capitalisation pour les régimes de retraite interentreprises, comme le RRMS, règles qui devraient plus exigeantes que celles actuellement en vigueur, ajoute à cette incertitude.

Ressources et soutien

Le RRMS dispose de nombreuses ressources pour aider les membres à comprendre leurs prestations de retraite. Le site Web du RRMS (www.mspp.ca/fr) fournit aux membres des renseignements généraux à jour sur le Régime. Le fait de cliquer sur le lien du Centre de ressources sur la page d'accueil du site Web vous donnera accès à de précieux renseignements pour les participants, notamment le Manuel des participants, d'anciens bulletins et des formulaires pour les participants, etc.

Vous pouvez aussi appeler notre centre d'appels pour parler à un représentant afin d'obtenir des réponses à vos questions. Vous devez composer le 905-889-6200 (option 2) à partir de Toronto ou le 1-800-287-4816 à l'extérieur de Toronto.

Comme indiqué sur la page 1, vous pouvez aussi utiliser le portail des participants MonSite pour obtenir les renseignements dont vous avez besoin.

MONSITE : LE PORTAIL DES PARTICIPANTS

Besoin d'avoir rapidement accès à des détails sur votre rente? Connectez-vous n'importe quand au portail des participants MonSite pour :

- Consulter et mettre à jour vos renseignements personnels et ceux de vos bénéficiaires
- Utiliser la calculatrice afin de prévoir votre rente mensuelle à différentes dates de retraite possibles
- Obtenir un formulaire de demande de rente
- Voir un résumé des cotisations reçues pour votre compte
- Accéder à des relevés de rente annuels et de la correspondance antérieurs du RRMS

Visitez www.mspp.ca/fr et cliquez sur *Connexion membre en haut de la page.*



LE SAVIEZ-VOUS?

Le centre d'appels EnAvantage reçoit plus de 25 000 appels par année. Notre personnel d'expérience s'efforce d'offrir un service exceptionnel afin que vous ayez toute l'information qu'il vous faut.

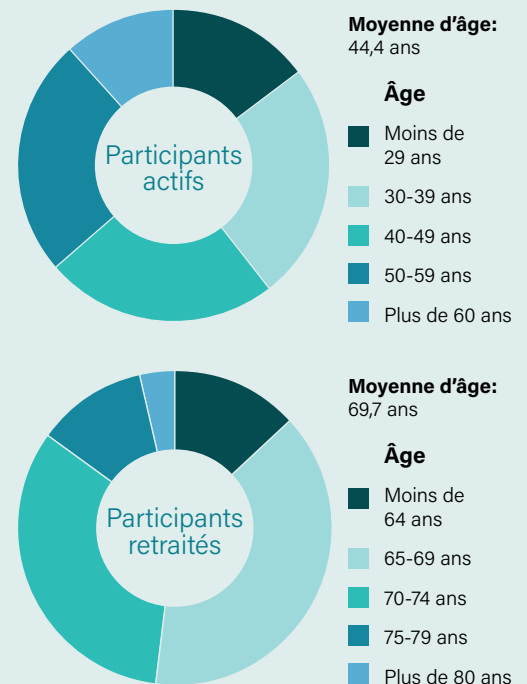
Certains participants qui ont recours au centre d'appels recevront un sondage de rétroaction par courriel. Veuillez prendre un instant pour y répondre et nous donner votre avis sur le service que vous avez reçu. Vos commentaires nous aideront à continuer d'améliorer le service offert aux participants. D'avance, nous vous remercions pour votre temps et votre avis constructif.

NOUS SOMMES UN RRIOD

Le RRMS est un régime de retraite interentreprises ontarien déterminé (RRIOD), autrement dit une catégorie spéciale de régimes de retraite qui ont 15 employeurs cotisants ou plus et sont donc moins susceptibles d'être liquidés. Le RRMS compte actuellement 281 employeurs cotisants et il continue de grandir.

Pour en savoir davantage sur la désignation RRIOD du Régime, visitez la section « À propos du Régime » sur notre site Web www.mspp.ca/fr.

À PROPOS DE NOS PARTICIPANTS



LE SERVICE AUX PARTICIPANTS EST NOTRE PRIORITÉ

Notre priorité première a toujours été de s'assurer que nous fournissons aux participants un service de qualité et des renseignements exacts. Pour ce faire, nous avons travaillé fort en coulisse pour vous offrir le niveau de service que vous méritez chaque fois que vous interagissez avec nous. Nous mettons continuellement à niveau nos systèmes d'information et de données, en particulier le site Web du RRMS et les portails de ses participants et employeurs. Nous nous efforçons toujours de vous fournir des niveaux de service exceptionnels tout en continuant d'administrer le RRMS conformément aux documents qui le régissent et à toutes les lois applicables.



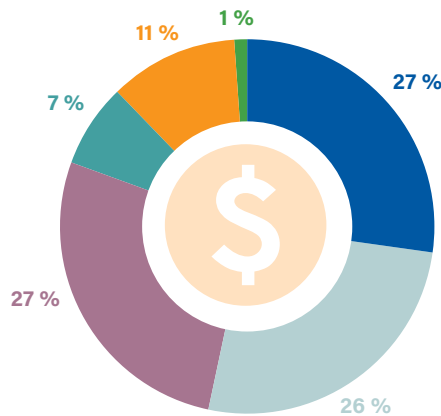
Le service que nous nous engageons à vous offrir

- Nous nous engageons à vous fournir un service prompt, efficace et courtois
- Nous promettons d'écouter vos questions et d'y répondre
- Nous vous traiterons toujours avec respect et dignité
- Nous préserverons la confidentialité et protégerons votre vie privée
- Nous nous efforçons de répondre à vos questions d'une façon exhaustive et claire

ACTIFS DU RÉGIME

Façon dont les actifs du Régime sont investis

- Actions canadiennes
- Actions non canadiennes
- Revenu fixe
- Immobilier
- Dette privée
- Liquidités et à court terme



E-SITE : LE PORTAIL DES EMPLOYEURS

L'administration rapide, sûre et facile!

Notre portail des employeurs est conçu pour aider les employeurs à administrer les rentes!

Principales caractéristiques

- Entrée et examen des remises de rentes
- Rapprochement en temps réel des dossiers de recensement et remises
- Transferts de données sécuritaires et sûrs
- Capacité à préparer des rapports historiques
- Inscription et mise à jour des renseignements sur les employés

Communiquez avec nous pour avoir une démonstration ou si vous avez des questions en écrivant à accountng@mspp.ca

QUI GÈRE VOTRE PLACEMENT?

- Leith Wheeler Investment Counsel Ltd
- Fidelity Investments Canada
- Fiera Capital Corporation
- Bentall Green Oak
- Neuberger Berman Group LLC
- Northleaf Capital Partners
- Golub Capital
- CBRE Global Investment Partners
- Wellington Management
- Hamilton Lane
- HarbourVest
- J.P. Morgan

L'ÉPARGNE EST LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DES CANADIENS

Selon un sondage de l'ARSF, près de 90 % des répondants estiment qu'il faut faire davantage pour inciter les gens à épargner pour la retraite. Environ 60 % jugent qu'il n'y a pas assez de renseignements publics disponibles sur la retraite pour inciter les participants à commencer à penser à épargner pour la retraite.

En réponse à cette préoccupation grandissante, l'ARSF a institué une journée annuelle de sensibilisation à la retraite pour amener les gens à parler à leurs proches et amis de la planification de la retraite. Cette année, la journée de sensibilisation à la retraite a eu lieu le 1er février 2024.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES - Questions habituelles

Q. Je participe au Régime et je veux ouvrir une session sur le portail MonSite, mais je n'arrive pas à trouver mon numéro d'identification (ID) de participant. Que devrais-je faire?

R. Votre numéro ID est indiqué dans la plupart de la correspondance que vous recevez du Régime ou d'EnAvantage, notamment la lettre de bienvenue, le relevé de rente annuel et l'estimation des prestations. Si vous ne trouvez aucun de ces documents, communiquez avec nous. Le centre d'appels pourra vous fournir votre numéro ID après que vous aurez répondu à quelques questions de sécurité.

Q. J'ai plus de 55 ans. Puis-je sortir du Régime la rente que j'ai acquise?

R. Les anciens participants peuvent uniquement transférer leurs prestations du RRMS dans un autre véhicule d'épargne-retraite jusqu'à ce qu'ils aient 55 ans. Ils ne peuvent le faire que s'ils ont une interruption de service de deux ans avant d'avoir 55 ans. Veuillez noter que nous ne pouvons vous fournir un formulaire de demande de fin de participation tant que nous n'avons pas reçu votre date de départ de votre ancien employeur. Après 55 ans, les participants et anciens participants doivent recevoir une rente, à moins que leurs prestations soient minimes.

Q. Puis-je travailler pour un employeur cotisant et recevoir ma rente en même temps?

R. La Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas aux participants de recevoir une rente tout en accumulant des prestations avec le même régime. Les participants du RRMS ne peuvent pas travailler pour un employeur cotisant et toucher en même temps leur rente de retraite. La seule façon de commencer à recevoir une rente mensuelle consiste à cesser de travailler pour l'employeur cotisant.

Q. Quelle est la différence entre l'âge de la retraite anticipée et l'âge de la retraite normale du Régime?

R. En tant que participant du RRMS, vous pouvez recevoir une rente dès 55 ans. Elle sera toutefois réduite d'une façon permanente d'environ 6 % pour chacune des années (ou 0,5 % pour chacun des mois) où vous la toucherez avant votre 65e anniversaire. Cet ajustement est nécessaire, car vous toucherez votre rente plus longtemps. L'âge normal de la retraite du Régime est 65 ans. Vous pouvez commencer à recevoir votre pleine retraite mensuelle le premier jour du mois qui suit votre 65e anniversaire, à condition de ne pas avoir un travail qui oblige à cotiser au Régime pour votre compte. Veuillez donner à EnAvantage un préavis de trois mois avant la date à laquelle vous prévoyez prendre votre retraite afin que les documents nécessaires puissent être examinés et remplis.

Q. Que se passe-t-il si je prends ma retraite plus tard?

R. Vous pouvez continuer à accumuler une rente du RRFAEC après votre 65e anniversaire. Ce faisant, vous augmenterez votre rente ultime. La Loi de l'impôt sur le revenu exige toutefois que le Régime cesse d'accepter des cotisations pour les participants après le 30 novembre de l'année où ils ont 71 ans. Cela signifie que vous devez commencer à recevoir votre rente mensuelle le 1er décembre de l'année de votre 71^e anniversaire.



GARDEZ LE CONTACT

Vous avez eu des changements dans vos renseignements personnels?

Si c'est le cas, veuillez en informer EnAvantage afin que votre dossier reste à jour.

Vous avez une question à propos du Régime? Communiquez avec nous!

Courriel : info@mspp.ca

Toronto :

905-889-6200 (option 9)

Extérieur de Toronto :

1-800-287-4816 (option 9)

Télé : 905-889-7313

Adresse :

Régime de retraite multi-secteur
a/s EnAvantage
310-105 Commerce Valley Drive West
Markham (Ontario) L3T 7W3

Vous pouvez aussi consulter en tout temps les renseignements sur le Régime en ligne en allant à www.mspp.ca/fr à partir du portail des participants MonSite.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RRMS

Les fiduciaires du Régime sont tous nommés par des syndicats qui représentent les participants du Régime, à savoir le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Service Employees International Union (SEIU).

Fiduciaires

John Klein, coprésident, SEIU

Gary Yee, coprésident, SCFP

Christina Gilligan, SCFP

Heather Grassick, SCFP

James Richardson, SCFP

Kim Mantulak, SCFP

Kumar Ramcharran, SEIU

Julie Roberts, SCFP

Nathalie Stringer, SCFP

Colette Warnock, SCFP

Fiduciaires suppléants

Laura Morton, SEIU



Un dernier mot

Ce bulletin fournit des renseignements sommaires sur le Régime de retraite multi-secteur dans des termes simples. Il ne vise pas à être exhaustif ni à donner des conseils. S'il y a des différences entre les renseignements contenus dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques s'appliqueront.